

# PROCES – VERBAL DE DESCRIPTION

26 NOVEMBRE 2019



**BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE**

**CHAMPAGNE**

**3 Rue François Curel**

**57000 METZ**

**AVOENTES.fr**

**Kathy DUHAUT**

HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE

**53, rue Carnot – BP 70  
88700 RAMBERVILLERS**

Tél. 03 29 38 63 63

Fax. 03 29 38 63 64

hdj88700@huissier-justice.fr



**SCP Kathy DUHAUT**  
Huissier de Justice associé  
53 rue Carnot - B.P. 70  
88700 RAMBERVILLERS  
☎ 03.29.38.63.63  
✉ hdj88700@huissier-justice.fr


Dos. N° 72227- LB/SDG

## **PROCES VERBAL DE DESCRIPTION – Acte n° 105**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF

LE VINGT SIX NOVEMBRE à 09 H 30

A LA REQUETE DE :



La BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, venant aux droits de la BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE par suite de la fusion intervenue le 27/11/2014, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit, dont le siège social est à 57000 METZ, 3 rue François de Curel, immatriculée sous le n°356.801.571 R.C.S. METZ, société de courtage et d'intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le n°07 005 127, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Pour laquelle domicile a été élu en l'Etude de Maître Olivier COUSIN, Avocat au Barreau d'EPINAL, membre associé de la SCP SYNERGIE AVOCATS, demeurant 9 Rue Rualménil à EPINAL (88000), lequel se constitue et occupera pour la requérante sur les présentes poursuites de saisie et vente d'immeuble, et encore en mon Etude,

J'AI, Laurent BRISTIÉL, Huissier de Justice Salarié au sein de la SCP KATHY DUHAUT Huissier de Justice, à la résidence de RAMBERVILLERS, 53 rue Carnot.

Agissant en vertu :

- de la copie exécutoire d'un acte notarié reçu le 28 mars 2015 par Maître TIAGO-OHNIMUS Anna-Sophia, Notaire à BRUYERES, contenant prêt de 105 000.00 € au taux de 2.95 % l'an

De payer dans un délai de huit jours la somme de 118 061.79 € sauf MEMOIRE (compte arrêté au 24/10/2019).

En vertu duquel a été délivré les 12 Novembre 2019 et 15 Novembre 2019 le commandement de payer valant saisie, et des articles R 322-1 et suivants du code de procédures civiles d'exécution.

**CERTIFIE** m'être transporté ce jour sur la Commune de HOUSSERAS (88700), à l'effet de procéder à la description exacte de la maison à usage d'habitation sise 40 Grande Rue, cadastrée :

- section D n° 119 lieudit « 40 Grande Rue » pour 3 a 93 ca

devant faire l'objet d'une procédure de saisie immobilière.

Propriété de :

Où étant en présence de :

— Maire de la commune de HOUSSERAS, et porteur des clés de l'immeuble suite à une première procédure de saisie immobilière, j'ai ouvert les lieux.

J'ai fait les constatations suivantes :

### **ENVIRONNEMENT DESCRIPTION**

Le bien est situé sur la commune de HOUSSERAS.

Il s'agit d'une commune du département des Vosges (région Grand Est), dépendant de l'arrondissement de EPINAL et du canton de SAINT DIE DES VOSGES.

Petit village du Nord-Est de la France, HOUSSERAS est situé à environ 8 km de RAMBERVILLERS, à 26 km de SAINT DIE DES VOSGES, à 32 km d'EPINAL et à 75 km de NANCY.

Comportant environ 500 habitants, cette commune dispose à moins de 10 km de plusieurs commerces de proximité, de moyenne surface, de plusieurs services de santé, d'un service Poste et d'écoles, maternelle, primaire et d'un collège.

Le bien faisant l'objet du présent descriptif est situé au centre du village, en bordure de la rue principale. La parcelle voisine est un parking.

*Photographie n°45*

## COMPOSITION DU BIEN SAISI

### EXTERIEURS

Devant la porte d'entrée, une allée gravillonnée avec bordure le long de la façade.

Au sud-ouest un petit terrain en nature de pelouse en partie clôturée.

Côté parking, une petite terrasse béton (accès depuis la cuisine).

Une marquise sur une ossature métallique avec carreaux en verre : plusieurs carreaux sont cassés.

Porte d'entrée sur châssis bois recouverte de peinture avec trois panneaux dont deux oculus en verre opaque en partie supérieure – un ensemble de porte.

*Photographies n°46, n°47 et n°48*

### BUREAU / SAS D'ENTREE

Sol recouvert de carrelage : en bon état – très sale.

Murs et plafonds recouverts d'une peinture blanche : ombrés.

Six réservations pour spots - un spot au plafond.

Une sonnette.

Une réservation avec gaine électrique apparente.

Un compteur électrique avec disjoncteur.

### Eléments d'équipement

Un radiateur métallique avec un robinet thermostatique.

Deux fenêtres sur châssis bois recouvert de peinture, à deux vantaux, double vitrage, avec une seule poignée. Volets bois battants à l'extérieur.

L'ensemble, des prises électriques et interrupteurs est déposé.

*Photographies n°1, n°2 et n°3*



AVOVENTES.fr

## **COULOIR DE DEGAGEMENT SALLE DE BAINS – WC**

Sol recouvert de carrelage : sale.

Murs et plafond recouverts d'une peinture blanche – une réservation pour spot.

Un cumulus sur pied de marque « THERMOR ».

Gaines de chauffage en attente, traversant le mur.

*Photographies n°4 et n°5*

## **WC**

Porte d'accès en bois veiné, recouverte de peinture, avec deux panneaux – un ensemble de porte.

Sol recouvert de carrelage : sale.

Murs recouverts de carrelage peint : état d'usage.

Plafond recouvert d'une peinture : sale.

Une arrivée électrique au plafond.

Eléments d'équipement

Une fenêtre sur châssis bois, double vitrage, avec un vantail en verre opaque – une grille d'aération sur le châssis de la fenêtre.

WC avec cuvette, siège, couvercle et chasse d'eau.

*Photographies n°6 et n°7*

## **SALLE DE BAINS**

Porte en bois creuse veiné, avec deux panneaux – un ensemble de porte chromé.

Sol recouvert de carrelage : deux carrelages fendus – très sale.

Murs recouverts de faïences anciennes, d'origine de la construction – nombreuses chevilles.

Plafond recouvert d'une peinture – une arrivée électrique au plafond.



AVOVENTES.fr

### Eléments d'équipement

Un lavabo en faïence avec un robinet mitigeur – siphon absent.

Au-dessus du lavabo, un meuble en bois avec miroir, deux portes et rayonnage.

Une arrivée électrique intégrée dans le meuble.

Un radiateur métallique avec un robinet thermostatique : la grille supérieure est rouillée.

Une baignoire en acrylique : robinetterie démontée.

Habillage de la baignoire par de la faïence identique à celle des murs avec trappe de visite ouverte.

Une fenêtre sur châssis bois, double vitrage, avec un seul vantail.

Une arrivée d'eau froide avec tuyau d'évacuation des eaux usées.

*Photographies n°8 et n°9*

### **MONTEE D'ESCALIER (dans le SAS d'entrée)**

Escalier : marches et contremarches recouvertes de carrelage avec plinthes assorties.

Murs recouverts d'une peinture blanche : absence de placoplâtre au bas de la montée d'escalier.

*Photographies n°10 et n°11*

## **ETAGE**

### **MEZZANINE**

Sol recouvert de linoléum avec plinthes en bois : ancien, sale.

Murs et plafond recouverts d'une peinture : ombrés.

Une arrivée électrique au plafond.

### Eléments d'équipement

Un radiateur de chauffage central métallique avec un robinet thermostatique.

Une fenêtre sur châssis bois, double vitrage, avec au total deux vantaux – barres de défense métallique à l'extérieur et volet battant.

Un garde-corps en bois avec barreaux.

*Photographies n°12 et n°13*

### **CUISINE**

Porte donnant accès à la cuisine depuis le bureau, en bois recouverte de peinture – un ensemble de porte – absence de clenche.

Sol partiellement recouvert de carrelage : sale.

Murs et plafond en placoplâtre à l'état brut.

Quatre réservations de spot intégrées au plafond.

### Eléments d'équipement

Une fenêtre sur châssis PVC, double vitrage, avec au total deux vantaux.

Mobilier de cuisine absent.

Plomberie en attente.

Equipement électrique partiellement démonté.

Un radiateur métallique avec un robinet thermostatique.

Une porte donnant sur la terrasse extérieure, sur châssis PVC, double vitrage, avec un oculus en partie supérieure.

*Photographies n°14, n°15, n°16, n°17 et n°18*

### **TERRASSE A L'EXTERIEUR**

Sol bétonné : fortement impactée et marquée par les intempéries.



AVOVENTES.fr

## **SALLE A MANGER**

Entre les deux pièces (cuisine-salle à manger), le sol est partiellement recouvert de parquet flottant.

Sol recouvert de carrelage : en bon état, sale.

Murs et plafond recouverts de plaques de placoplâtre à l'état brut.

Neuf réservations pour spots intégrés au plafond et deux avancées électriques murales avec fils.

### **Eléments d'équipement**

Une porte-fenêtre avec deux panneaux dont un oculus double vitrage et un panneau en PVC en partie inférieure – un ensemble de porte.

*Photographies n°19, n°20, n°21 et n°22*

## **DEUXIEME PARTIE EN ETAGE**

Depuis la cuisine, escalier avec marche et contremarche recouvertes de carrelage : plusieurs carrelages sont ébréchés.

Murs en partie recouverts de plaques de placoplâtre – le surplus en agglomérés à l'état brut.

Absence de rampe d'escalier.

*Photographie n°23*

## **DEUXIEME MEZZANINE**

Porte d'accès hors d'usage.

Trémies de l'escalier sans protection, ni garde-corps.

Sol recouvert de plaque OSB.

Murs en pierres d'origine de la construction.

Une fenêtre sur châssis bois, double vitrage, avec deux vantaux.

Plafond constitué de la charpente de toiture avec film pare-vapeur.

*Photographies n°24, n°25, n°26, n°27, n°28, n°29 et n°30*



## **PREMIERE PIECE A L'ETAGE**

Porte d'accès depuis la montée d'escalier, en bois, avec deux panneaux veinés recouverts de peinture – un ensemble de porte en plastique.

Sol recouvert d'un linoléum imitation parquet : en mauvais état - plinthes en bois recouvertes de peinture : sale.

Murs et plafond recouvert d'une peinture deux tons : état d'usage.

Une arrivée électrique au plafond.

### Eléments d'équipement

Un radiateur métallique avec un robinet thermostatique.

Une prise télévision : arrachée.

Une fenêtre sur châssis bois, double vitrage, avec au total deux vantaux – la fenêtre est équipée d'un volet roulant avec sangle.

Une petite tablette de fenêtre en bois verni.

*Photographies n°31 et n°32*

**AVOVENTES**•fr

## **PIECE A LA SUITE**

Porte d'accès en bois creuse veiné, avec deux panneaux – un ensemble de porte disloqué.

Sol recouvert d'un linoléum : ancien, sale.

Plinthes en bois.

Murs et plafond recouverts d'une peinture : ombrés.

### Eléments d'équipement

Un radiateur métallique avec un robinet thermostatique : la grille supérieure est bombée.

Une fenêtre sur châssis bois, double vitrage, avec au total deux carreaux – la fenêtre est équipée d'un volet roulant : la sangle est sectionnée.

Une barre de défense métallique à l'extérieur.

*Photographies n°33 et n°34*

## **CHAUFFERIE (contigüe à la cuisine)**

Porte d'accès à la chaufferie depuis la cuisine, en bois pré-peinte avec un ensemble de porte chromé.

Sol constitué d'un béton à l'état brut.

Murs et plafond recouverts sommairement d'une peinture.

Une arrivée électrique.

### Eléments d'équipement

Une fenêtre sur châssis bois, double vitrage avec un seul vantail.

Une chaudière au fuel de marque « RESEAU PRO » avec brûleur : ensemble ancien.

Une citerne à fuel en plastique d'une contenance de 1000 litres.

Gaine de chauffage en attente traversant le mur.

*Photographies n°35, n°36 et n°37*

## **GRANGE - ATELIER**

Porte depuis la chaufferie en bois recouverte sommairement de peinture : sale – un ensemble de porte.

Sol sur deux niveaux, constitué d'un béton à l'état brut, avec traces sur la partie centrale d'une ancienne cloison.

Murs en pierres, d'origine de la construction.

Plafond constitué de la toiture visible avec film pare vapeur.

Une arrivée électrique murale avec un tube néon et trois arrivées électriques dans la partie atelier avec trois tubes néon.

Un évier inox, deux bacs à droite, égouttoir à gauche – un robinet mitigeur : ensemble encrassé.

Un meuble sous évier avec deux portes vétustes.

Présence d'une ancienne porte en bois à lamelles condamnée côté rue.

Une porte de grange en bois, deux vantaux, vétuste, avec portillon.

Une porte dans la partie ATELIER donnant sur l'extérieur, en bois à lamelles, ancienne, d'origine de la construction.

Une petite fenêtre sur châssis bois, double vitrage, avec un seul vantail.

Accès à un grenier par un escalier type meunier en bois avec uniquement marche.

Un tableau électrique avec disjoncteur.

*Photographies n°38, n°39, n°40, n°41 et n°42*

### **GRENIER en forme de L**

Sol constitué par des panneaux d'agglomérés.

Murs d'origine de la construction et plafond constitué de la charpente de toiture avec film pare vapeur.

Une arrivée électrique avec un spot.

*Photographies n°43 et n°44*

### **CONDITIONS D'OCCUPATION (art. R 322-2 – 2° du CPCE)**

Les lieux sont en cours de travaux – absence d'eau et d'électricité.

Certaines pièces nécessitent divers travaux d'aménagement.

Les lieux sont inoccupés sans mobilier usuel.

### **Renseignements fournis par le propriétaire (art. R 322 – 2 – 4° du CPCE)**

En l'absence de renseignements complémentaires sur ce bien immobilier notamment le système d'évacuation des eaux usées, l'existence de sinistre ou bien encore de servitudes ou malfaçons, dysfonctionnement ou existence de parties dissimulées ou cachées, je n'ai pu obtenir de

## SUPERFICIE

Une partie des diagnostics a été communiquée précédemment par

Ont été annexés au présent procès-verbal de description sur instruction de Maître COUSIN, le diagnostic électrique et le certificat de mesurage qui ont été réalisés par la Société BDIL le 27/11/2017, lors de la première procédure de saisie immobilière afin de se conformer aux dispositions de l'Art. R 322-1 du Code des Procédures Civiles d'exécution.

Début de la prestation : 09 h 30

Fin de la prestation : 11 h 30 dont rédaction, réquisition Mairie.

De tout quoi j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat descriptif auquel ont été annexés pour servir et valoir ce que de droit :

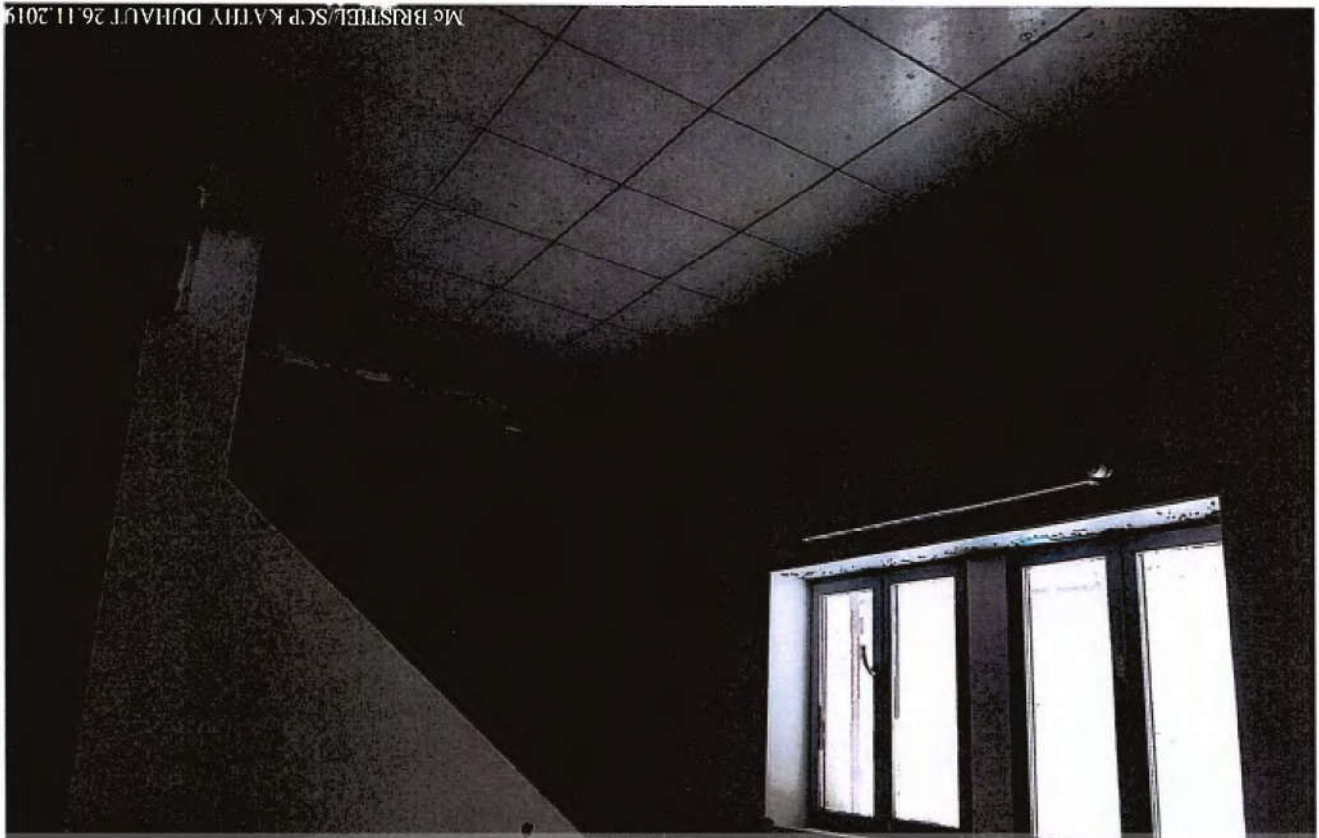
- 48 photographies + CD
- un extrait du plan cadastral
- un relevé de propriété
- copie de l'arrêté préfectoral relatif à l'information sur l'état des risques naturels et technologiques majeurs
- lettre MAIRIE + réponse
- fiche signatures

### COUT

Droit fixes – R 444-3 CCom :	220.94 €
Honoraires complémentaires	150.00 €
Forfait transport	7.67 €
Photographies 48 x 2.00 € =	96.00 €
TVA	94.92 €
Enregistrement	<u>14.89 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>584.42 €</b>

Acte enregistré dans l'état déposé au bureau de l'Enregistrement d'Epinal pour le présent mois dans le répertoire spécial au droit de 14.89 €





AVOVENTES.fr

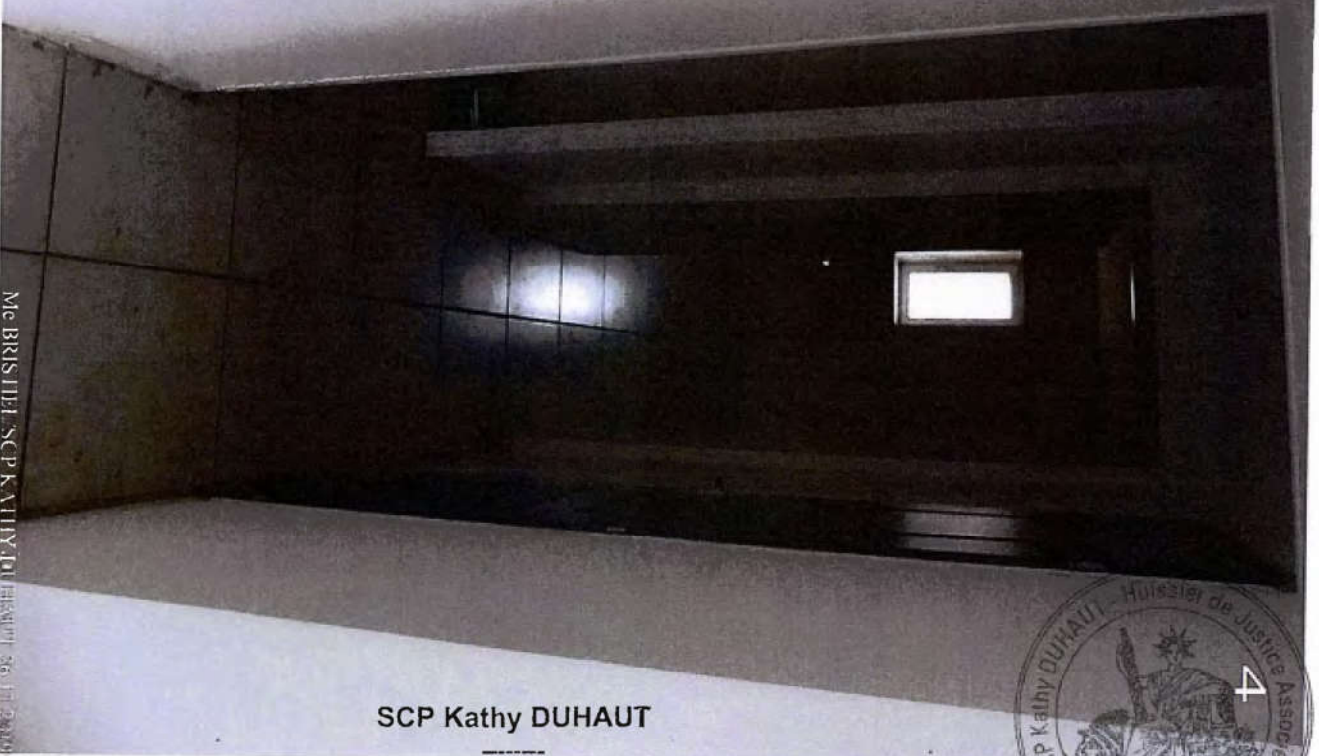


3



AVOVENTES.fr

Me BRISTIEU SCP KATHY DUHAUT 26/11/2019



Me BRISTIEU SCP KATHY DUHAUT 26/11/2019

SCP Kathy DUHAUT

ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du  
26/11/2019



4

6



Me BRISTHEL/SCP KATHY DUHAUT 26.11.2019

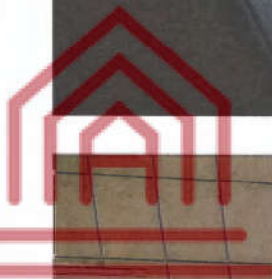


5

AVOVENTES.fr



Me BRISTHEL/SCP KATHY DUHAUT 26.11.2019



Me BRISTHEL/SCP KATHY DUHAUT 26.11.2019

SCP Kathy DUHAUT

Me BRISTHEL/SCP KATHY DUHAUT 26.11.2019

ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du  
26/11/2019

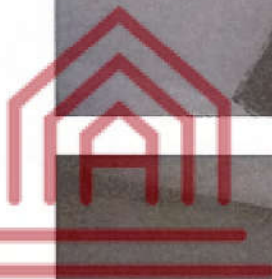
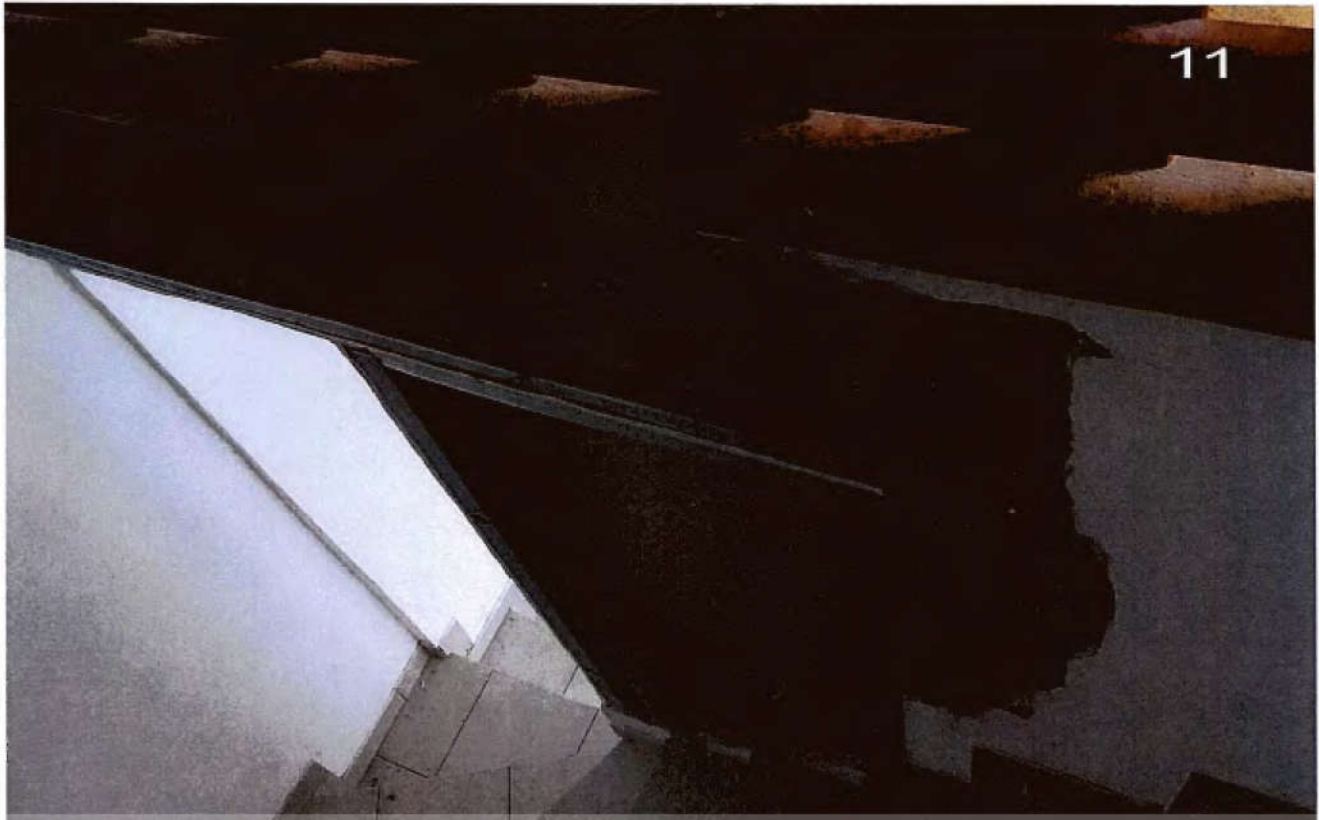






AVOVENTES.fr





AVOVENTES.fr

Me BRISTHEL/SCP KATHY DUHAUT 26.11.2019



SCP Kathy DUHAUT

Me BRISTHEL/SCP KATHY DUHAUT

ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du  
26/11/2019





© 1992 LAVITIG AILVNS LOSCHUSI, B. 02. 01. 2019

AVOVENTES.fr

15



16



Me BRISTIEL/SCP KATHY DUHAUT 26/11/2019



ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du  
26/11/2019

 AVOVENTES.fr



# AVOVENTES.fr



19



AVOVENTES.fr

Me BRISTHEL/SCP KATHY DEHAUT 26.11.2019

20



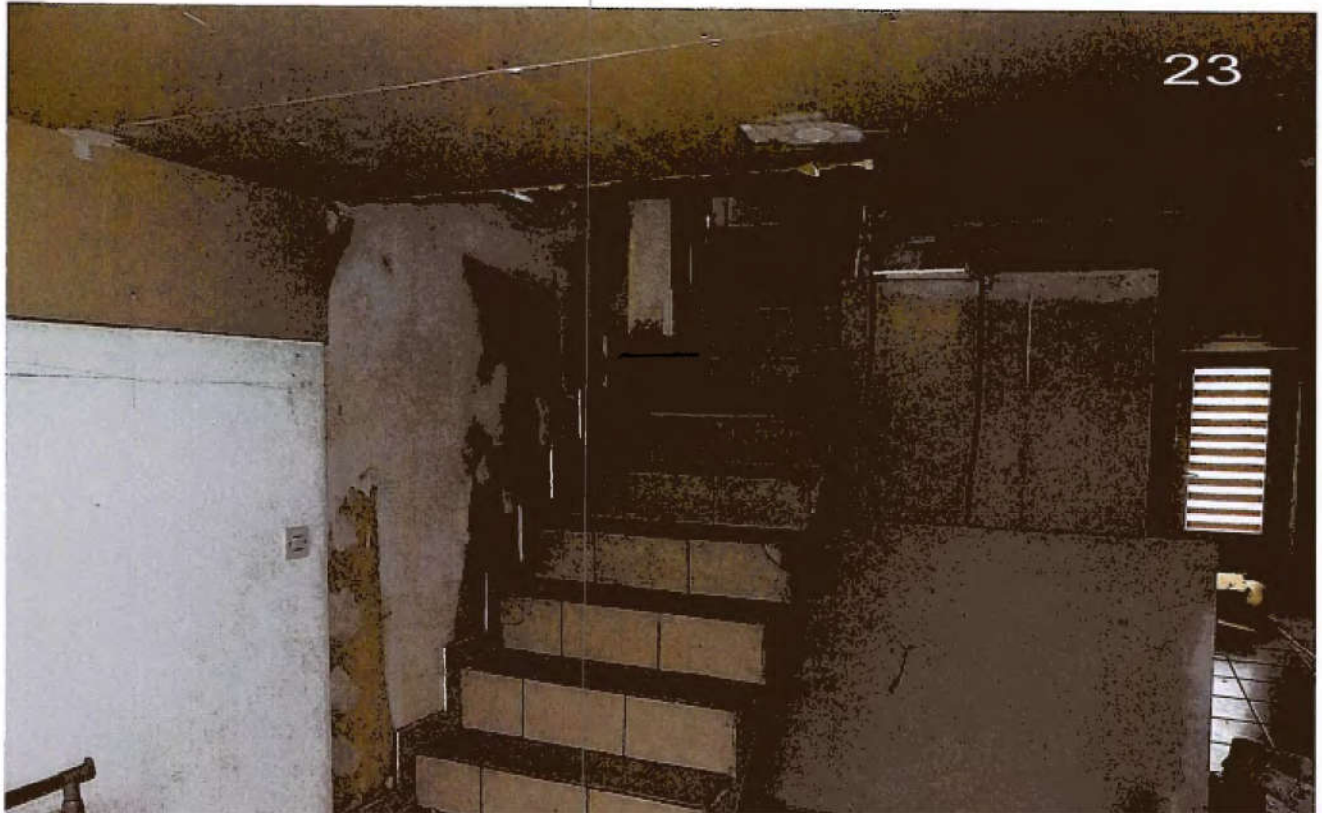
Me BRISTHEL/SCP KATHY DEHAUT 26.11.2019

ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du  
26/11/2019

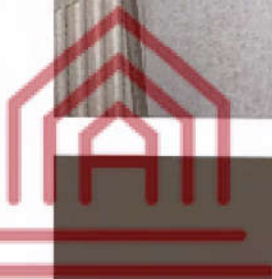




23

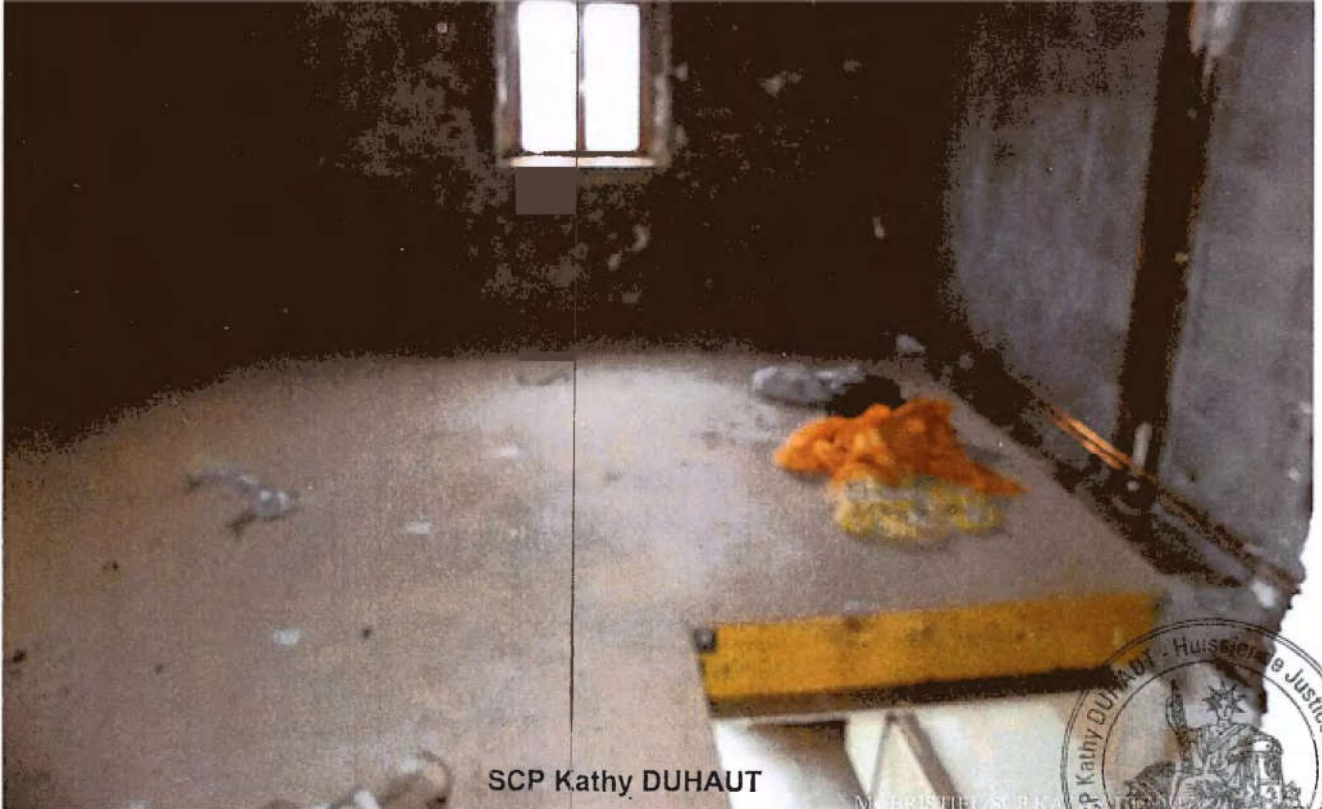


Me BRISTHET / SCP KATHY DUHAUT 26-11-2019



AVOVENTES.fr

24



SCP Kathy DUHAUT

Me BRISTHET / SCP KATHY DUHAUT

ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du  
26/11/2019







26



AVOVENTES.fr



25

27

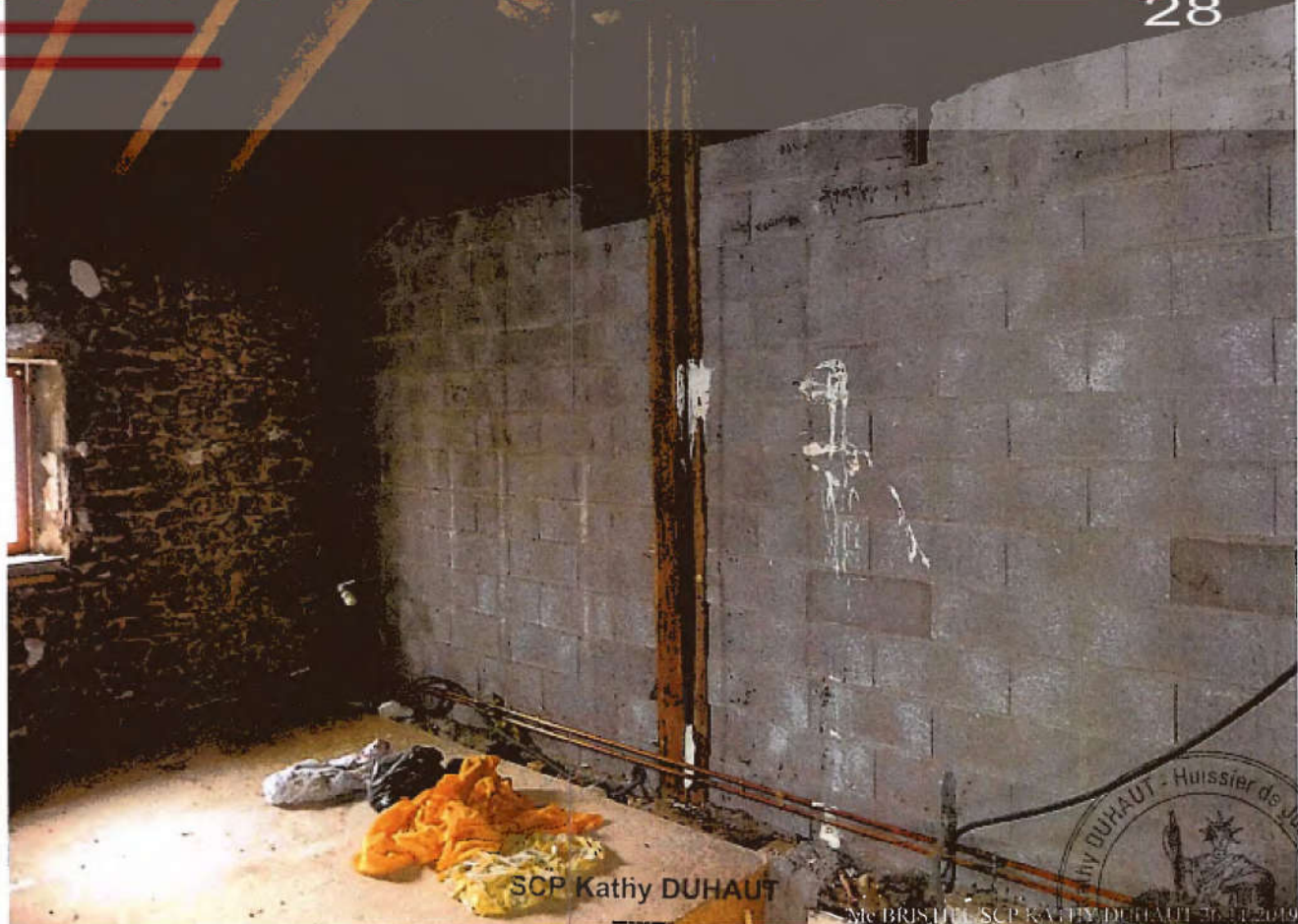


Me BRISTUET SCP KATHY DUHAUT 36 911 2019



AVOVENTES.fr

28



SCP Kathy DUHAUT

Me BRISTUET SCP KATHY DUHAUT 36 911 2019



ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du  
26/11/2019



AVOENTES.fr

31



AVOVENTES.fr

Me BRISTEL/SCP KATHY DUHAUT 26.11.2019

32



SCP Kathy DUHAUT

Me BRISTEL/SCP KATHY DUHAUT 26.11.2019

ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du  
26/11/2019





34



AVOVENTES.fr



33

35

Me BRISTHEL/SCP KATHY DUHAUT 26.11.2019

AVOVENTES.fr

36

Me BRISTHEL/SCP KATHY DUHAUT 26.11.2019



ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du  
26/11/2019



38



AVOVENTES.fr



37



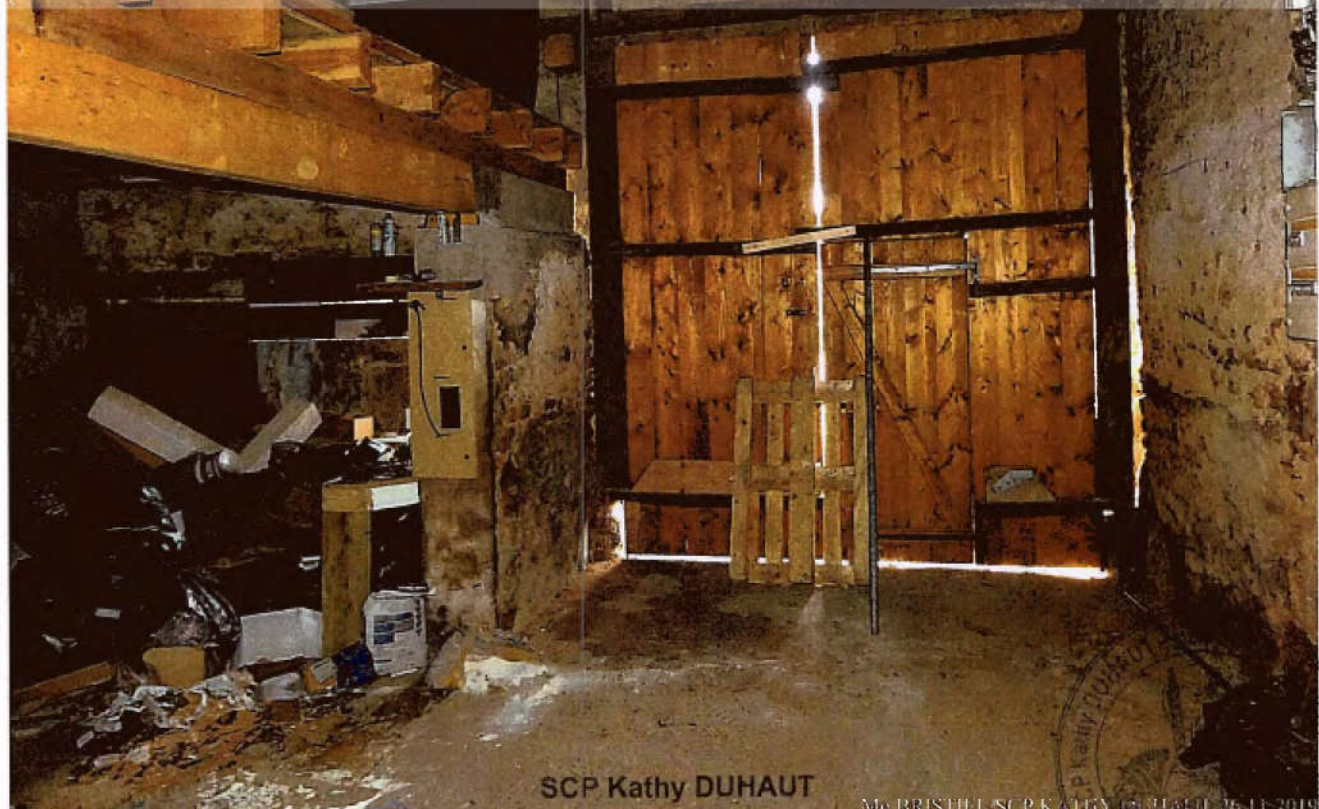
39



AVOVENTES.fr

Me BRISTHEL SCP KATHY DUHAUT 26.11.2019

40



SCP Kathy DUHAUT

Me BRISTHEL SCP KATHY DUHAUT 26.11.2019

ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du  
26/11/2019





ME BRISTLE SCF KATIM DUA 11 26 11 2019



42



AVOENTES.fr

ME BRISTLE SCF KATIM DUA 11 26 11 2019



41

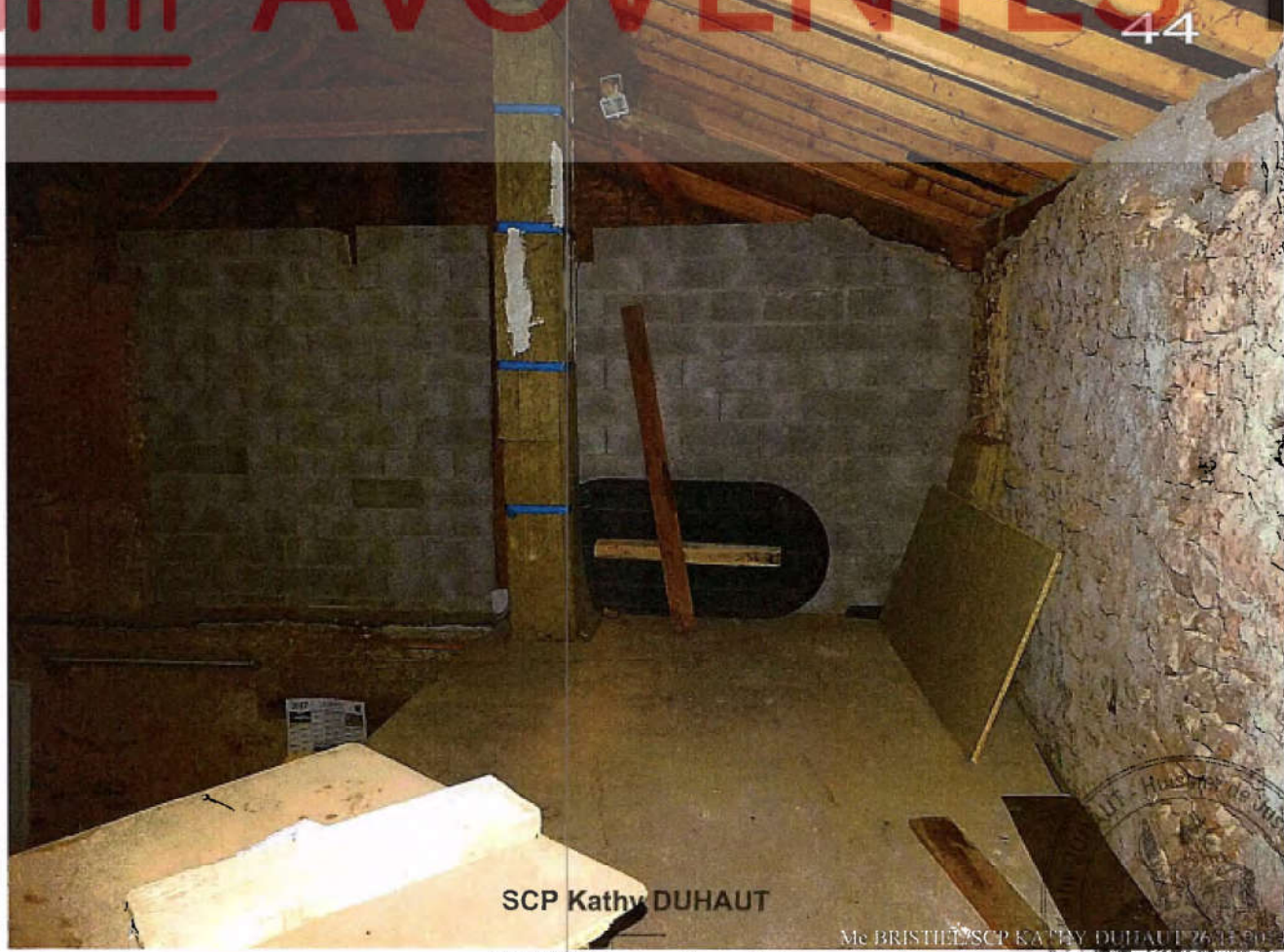
43



Me BRISTHEL SCP KATHY DUHAUT 26/11/2019

AVOENTES.fr

44



SCP Kathy DUHAUT

Me BRISTHEL SCP KATHY DUHAUT 26/11/2019

ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du  
26/11/2019





46

AVOVENTES.fr



45



Me BRISTIEL/SCP KATHY DUHAUT 26.11.2019



AVOVENTES.fr



SCP Kathy DUHAUT

Me BRISTIEL/SCP KATHY DUHAUT 26.11.2019

ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du  
26/11/2019



Département :  
VOSGES

Commune :  
HOUSSEAS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
EPINAL  
1, rue du Dr LAFLOTTE et de l'Ancien  
Hôpital B.P. 574 88018  
88018 EPINAL CEDEX  
tél. 03-29-69-22-95 - fax 03-29-69-23-74  
cdf.epinal@dgif.finances.gouv.fr

Section : D  
Feuille : 000 D 01

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 26/11/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

SCP Kathy DUHAUT

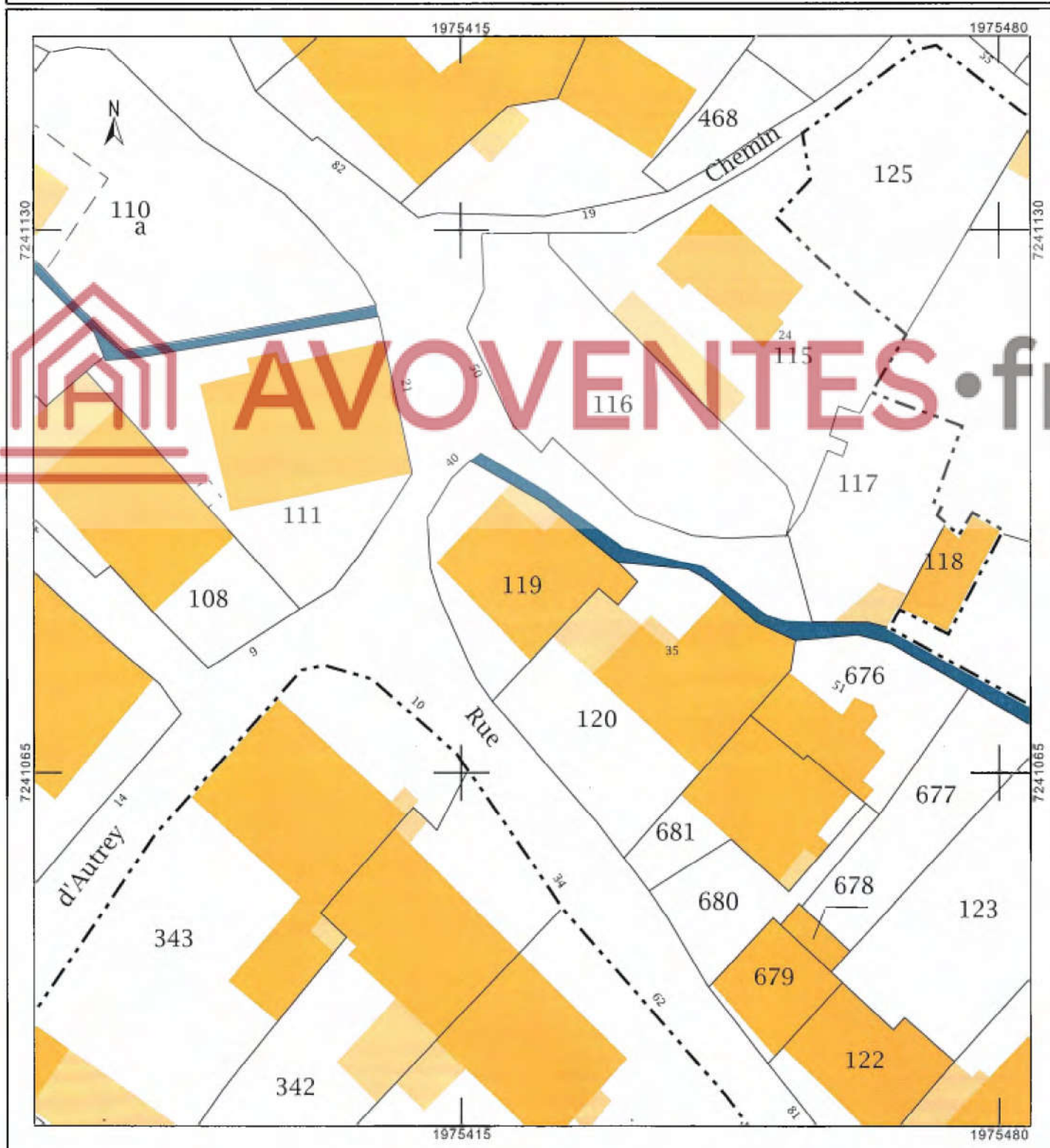
ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du

26/11/2019



Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



PROPRIETES BATIES																																					
DESIGNATION DES PROPRIETES					IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL																											
AN	SEC	PLAN	N° PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° FORTE	N° INVAR	S	M	TAR	AF	NAT	LOC	CAT	RC	COM	IMPOSABLE	COLL	NAT	EXO	AN	RET	AN	DEB	FRACTION	RC	EXO	TX	COEF	RC	TEOM		
16	D	119		40	RUE GRAND RUE	0007	A	01	00	01001	9666387 S	23A	C	H	MA	6	718																				
					R EXO																																
					COM																																
					718 EUR																																
					R IMP																																

PROPRIETES NON BATIES																																					
DESIGNATION DES PROPRIETES					EVALUATION					LIVRE FONCIER																											
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC	PP/PPS	TAR	SUF	GRS	GR	CL	NAT	CULT	CONTENANCE	HA	CA	REVENU	CADASTRAL	COLL	NAT	EXO	AN	RET	AN	DEB	FRACTION	RC	EXO	%	EXO	TC					
16	D	119	40	RUE GRAND RUE	0007			23A		S					320																						
					R EXO																																
					COM																																
					718 EUR																																
					R IMP																																

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1



**AVOUMENTES.fr**



**SCP Kathy DUHAUT**

ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du

*26/11/2019*

CABINET DU PREFET

SERVICE INTERMINISTERIEL  
DE DEFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILES

ARRETE N° 202/2006

Relatif à l'information des acquéreurs  
et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques  
majeurs.

# ARRETE

LE PREFET DES VOSGES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27 ;

Vu le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet ;

ARRETE

## Article 1

L'obligation d'information prévue au I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe 1 du présent arrêté.

## Article 2

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations librement consultable en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

## Article 3

L'obligation d'information prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, s'applique pour les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique listés en annexe 2.

./.

#### Article 4

La liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique, la liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article L125-5 du code de l'environnement.

#### Article 5

Ces deux obligations d'information s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006.

#### Article 6

Le présent arrêté est adressé à la chambre départementale des notaires avec la liste des communes visées à l'article 1<sup>er</sup> et la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique pris depuis 1982.

Il est affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département, mentionné dans le journal La Liberté de l'Est et accessible sur le site Internet de la préfecture.

Il en sera de même à chaque mise à jour.

#### Article 5

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de services régionaux et départementaux et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

A EPINAL, le 12 janvier 2006

Le Préfet,

SCP Kathy DUHAUT

ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du

26/11/2019







Liberté + Égalité + Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Vosges

## Commune de HOUSSERAS

### Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral n° 240 du 21/03/11 mis à jour le 01/05/11

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels : NON

Date : aléa :

Date : aléa :

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

- Consultable sur Internet (\*) :

Le règlement du PPR «naturels» intègre des prescriptions de travaux NON

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPR m ] NON

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t : NON

Date effet

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :  
Consultable sur Internet (\*)

Le règlement du PPR «technologiques» intègre des prescriptions de travaux NON

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  
en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255  
(zone 5 forte, zone 4 moyenne, zone 3 modérée, zone 2 faible, zone 1 très faible)

La commune est située dans une zone de sismicité : Modérée

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité

#### pièces jointes

#### 6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  
en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

#### 7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique : Ma commune face aux risques

Date : 01/05/11

Le Préfet des Vosges,

(\*) site : <http://www.vosges.gouv.fr>



AVOVENTES.fr

**SCP Kathy DUHAUT**

ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du  
26/11/2019





Direction  
Départementale  
des  
Territoires

SCP Kathy DUHAUT

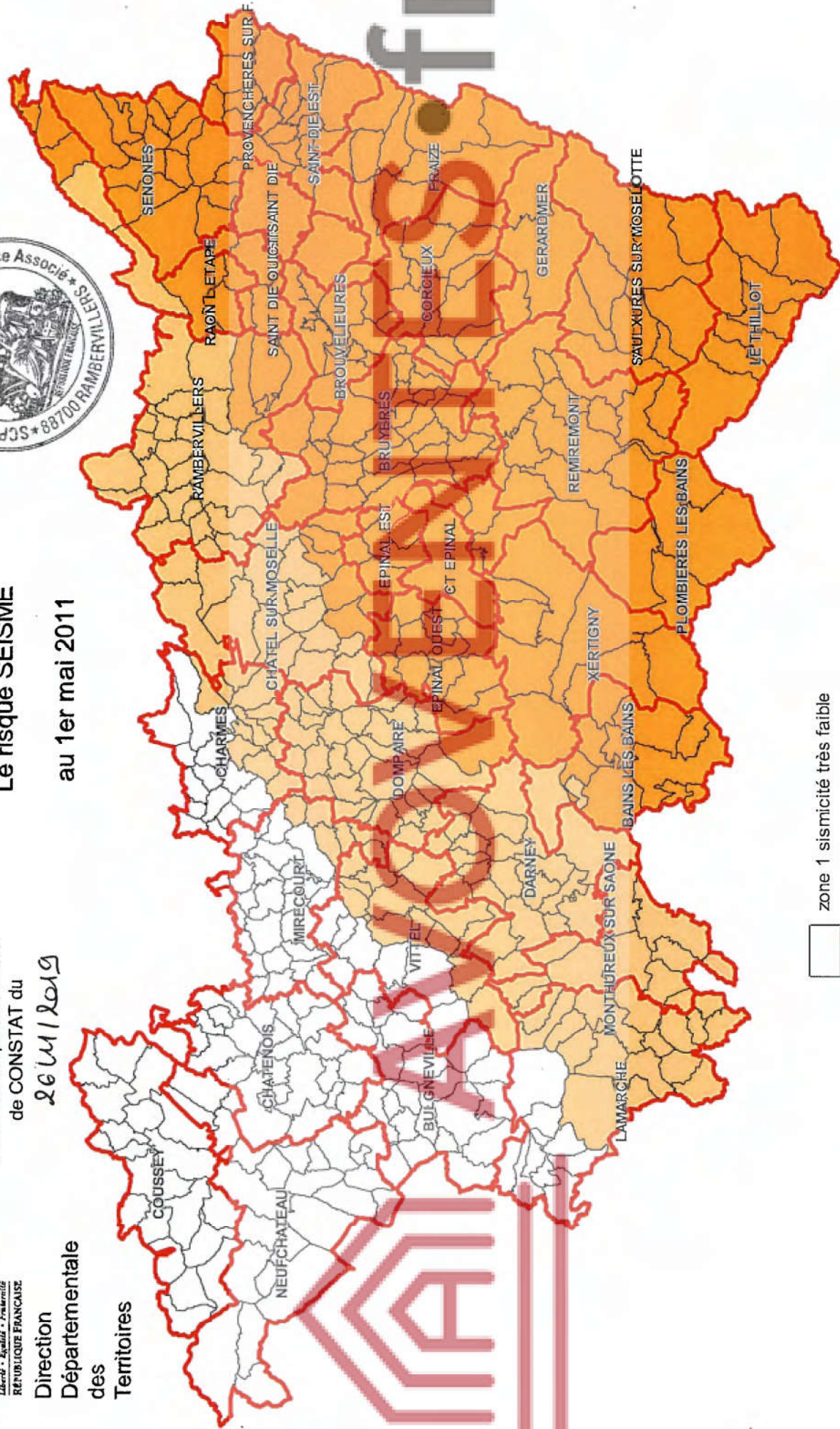
ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du




26/11/2019

Département des Vosges

Le risque SEISME

au 1er mai 2011



-  zone 1 sismicité très faible
-  zone 2 sismicité faible
-  zone 3 sismicité modéré

Annexe 1 à l'arrêté 202 du 12 janvier 2006 "modifié"

DDT/SER/BPR



**Société Civile Professionnelle**  
**Kathy DUHAUT**  
Huissier de Justice Associé  
Laurent BRISTIEL  
Huissier de Justice Salarié  
53 rue Carnot  
BP 70  
88700 RAMBERVILLERS

☎ : 03.29.38.63.63  
hdj88700@huissier-justice.fr

CA Alsace Vosges  
FR76 17206 00272 57161658010 76



<http://www.huissier-justice-rambervillers.fr>

SIRET 329 958 730 000 23  
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE  
FR 32995873000023

Adhérent CNIL : CIL 228

Références à rappeler :  
Dossier : 72227 - LB/SDG  
BANQUE POPULAIRE  
Service : 15  
Responsable : MV

Membre d'une Association de Gestion Agréée par  
l'Administration Fiscale.  
Le règlement des versements et honoraires par  
chèque est accepté

Etude ouverte de 9 H - 12 H  
et de 13 H 30 - 17 H 30 du Lundi au Vendredi

En application de la Loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à  
l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de  
droits d'accès, de rectification et de suppression des données  
vous concernant.  
213-1911

RAMBERVILLERS le 19 NOVEMBRE 2019



MAIRIE HOUSSEAS  
194 Grande Rue  
88700 HOUSSEAS

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre d'une procédure, pourriez-vous m'indiquer si la maison sise dans  
votre commune 40 Grande Rue, propriété de \_\_\_\_\_ est relié  
au réseau d'assainissement communal tout à l'égout ?

Dans cette attente et avec mes remerciements,

Veuillez croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de mes sentiments dévoués.

Laurent BRISTIEL

**SCP Kathy DUHAUT**

ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du

26/11/2019



**De:** mairedehousseras [mairedehousseras@wanadoo.fr]

**Envoyé:** jeudi 21 novembre 2019 17:03

**À:** hdj88700@huissier-justice.fr

**Objet:** RE : DOSSIER N° 72227 vos ref :

Maître,

En réponse à votre demande, je vous informe que la maison située 40 Grande Rue à 88700 HOUSSERAS n'est pas relié au réseau d'assainissement communal tout à l'égout, le village étant en assainissement non collectif.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Le : 19 novembre 2019 à 09:03 (GMT +01:00)

De : "hdj88700@huissier-justice.fr" <hdj88700@huissier-justice.fr>

À : "mairedehousseras@wanadoo.fr" <mairedehousseras@wanadoo.fr>

Objet : DOSSIER N° 72227 vos ref :

SCP Kathy DUHAUT  
Huissier de Justice associé  
53 Rue Carnot  
88700 RAMBERVILLERS  
Tel: 03.29.38.63.63  
Mail : hdj88700@huissier-justice.fr

Bonjour,

Merci de prendre connaissance des pièces jointes.

Cordialement.

**SCP Kathy DUHAUT**


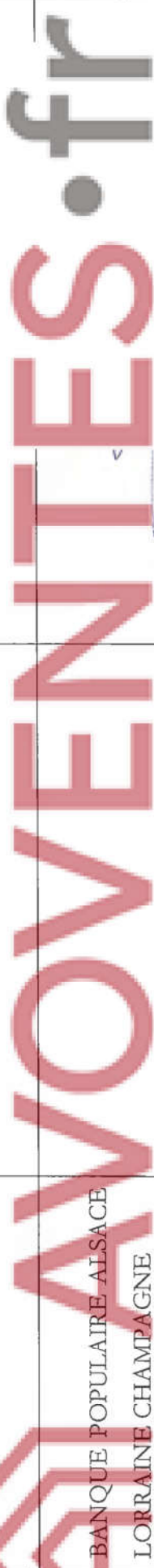
ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du

26/11/2019



**PV DESCRIPTION**

**MARDI 26 NOVEMBRE 2019 à 9 H 30**

<b>DOSSIER</b>	<b>REQUERANT</b>	<b>DEBITEURS</b>	<b>SIGNATURE TEMOIN</b>
72227 <hr/> <hr/>	 BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE 3 Rue François de Curel 57000 METZ		Monsieur le Maire /

**SCP Kathy DUHAUT**

ANNEXE au procès-verbal  
de CONSTAT du

26/11/2019



SCP KATHY DUHAUT – HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE – 53 RUE CARNOT 88700 RAMBOVILLERS